

# Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République, Emmanuel MACRON

Education de nos enfants dans les trois ans à venir

Monsieur le Président de la République,

Le 15 mai 2017, nous vous avons déjà écrit pour vous faire part des conditions déplorables que subissent nos enfants dans les différents établissements de Mayotte. Mais deux ans après, dans ce courrier on ne peut corriger que les quelques fautes de syntaxes, **tellement la lettre du 15 mai 2017 reste d'actualité.**

## Collège de Ouangani

- Plus de 1000 élèves en trois ans d'existence, comment absorber les masses d'inscriptions des années futures ?
- Sécurité : le collège est une véritable passoire, les délinquants entrent et sortent comme bon leur semble. Nous demandons la mise en place d'un véritable plan de sécurisation de ce collège.

## Ecole élémentaire :

- A Ouangani, il manque carrément une école. Depuis que l'école Ouangani 1 a été détruite, les 500 élèves d'Ouangani n'ont plus d'autres choix que de « s'entasser » dans un seul établissement.
- A Barakani : il manque plus de 5 salles de classes ; depuis que les 3 vétustes salles ont été fermées, il y a deux ans. Aucune salle n'a été construite depuis une décennie à Barakani
- A Kahani : dans cette localité toutes les problématiques y sont concentrées (manque de salles, surcharges des classes, élèves sur liste d'attente...)

## Ecole maternelle :

- Les classes sont surchargées (maternelle de Barakani : PS<sub>1</sub> : 33 ; PS<sub>2</sub> : 33 ; MS<sub>1</sub> : 29 ; MS<sub>2</sub> : 29 ; MS<sub>3</sub> : 29 ; GS<sub>1</sub> : 30 ; GS<sub>2</sub> : 29 ; GS<sub>3</sub> : 29 ; GS<sub>4</sub> : 29)
- Dans cette école maternelle de Barakani, les rythmes scolaires sont imposés aux parents, le vice rectorat brandit la loi, sans faire sa partie du contrat. Nos enfants n'ont pas de lieu de repos (Ils dorment sur le béton)
- Les enfants nés en 2017 qui auront trois ans bientôt, ne sont pas scolarisés. Nous demandons la création de trois postes d'enseignants pour scolariser tous les enfants. Le vice-rectorat nous oppose un problème budgétaire. Alors que le Préfet dit que les moyens sont là.

Monsieur le Président, depuis le 15 mai 2017, nous vous avons déjà demandé des moyens supplémentaires pour scolariser tout le monde. Nous demandons des postes supplémentaires à l'école maternelle de Barakani pour garantir l'égalité des chances à tous les enfants de la République.

Pour la restauration scolaire, tout reste à faire, ni les écoles de la commune, ni le collège ne bénéficient d'une restauration « convenable ».

Dans un département où le taux de diabète est important, c'est une question cruciale de pouvoir donner à nos enfants des repas convenables dans les établissements scolaires.

Après la loi sur les CP/CE1 à 12 élèves et l'obligation de scolariser les enfants de trois ans, aucune salle de classe, ni poste supplémentaire n'a été créé dans la commune de Ouangani. Au contraire, on a perdu une école entière, 3 salles de classes. Et on a gagné des classes surchargées et une perte de la qualité de l'enseignement.

**Monsieur le Président les moyens supplémentaires liés au REP+, liés aux dédoublements des classes et à la scolarisation des enfants de trois ans ne sont visibles sur l'île, et notamment dans la commune de Ouangani. Les lois doivent s'accompagner de moyens pour les mettre en action, à Mayotte plus qu'ailleurs.**

**Monsieur le Président de la République, nous vous demandons de garantir l'égalité des chances à nos enfants, en mettant en place les moyens nécessaires pour leur réussite. Nous exigeons que nos enfants puissent accéder aux grandes écoles (Sciences-Po, ENA...), et prétendre aux plus hautes fonctions de l'Etat. Alors que le système actuel ne garanti même pas leurs instructions de façon correcte.**

La PRESIDENTE

Espoir des Enfants de la commune de Ouangani  
2, ruelle Foyer des Jeunes  
HAPANDZO  
97670 Coconi. Mayotte  
Tel : 0639 606688 / 0767717613 / 0639 106766  
Twitter : @LOuangani  
Mail : [lesenfantsdelespoir@yahoo.com](mailto:lesenfantsdelespoir@yahoo.com)  
Référence : 18/oct/19

le 20 octobre 2019

*Ci-joint la lettre du 15 mai 2017*